

MÉDICO-SOCIAL DE L'EPSM UNE PREMIÈRE MOBILISATION RÉUSSIE LE 01 Octobre 2020



Des personnels du Médico-social de l'Epsm révoltés et mobilisés !

A l'appel des syndicats CGT et SUD de l'ESPM, les personnels du Médico-social de l'établissement se sont retrouvés nombreux dans le hall de l'administration, ils étaient accompagnés par des personnels de l'EPSM venus en solidarité.

Agents de la MAS de Boulon, du SAMSAH, du CAARUD et du CSAPA, ils et elles sont venuEs pour manifester à l'administration de l'EPSM leur révolte. D'autres agents, en grève, étaient assignés dans leur service pour assurer la continuité des soins.

L'exposition du problème a été de nouveau fait par les syndicalistes : c'est une discrimination pure et simple qu'exerce le Ministère de la santé à l'encontre des agents du Médico- social en leur refusant les 183 euros mensuels du complément de traitement indiciaire. C'est ressenti comme tel par tous les agents présents.

Une discrimination qui en cache une autre!!

Celle à l'encontre des patients dont les personnels du Médico-social ont la charge. Le ministère considère en effet qu'il y a un personnel au « rabais », sous payé car il y aurait des patientEs au « rabais ». Et des familles ne s'y sont pas trompées, comme à l'ESPM de Gourmelen, en Bretagne où elles étaient présentes lors de l'AG des personnels, en soutien.

Nous devrons dans un proche avenir sensibiliser les familles à ce problème.

Même établissement, même fonction publique, même salaire !!

C'est le sentiment partagé par tous et c'est ce que les personnels ont voulu dire aux ministre O. Véran en votant à l'unanimité une motion à son adresse (Motion au recto). Celle-ci a été remise par l'AG et les organisations syndicales à la Direction de l'EPSM, charge à elle de transmettre au Ministre.

Pas seulEs dans la mobilisation!

D'autres établissements se sont mobilisés à l'appel des syndicats CGT et Sud : Rennes au CH de Guillaume Régnier, à Gourmelen, Dieppe, Quimper, Marseille, Libourne, Navarre à Evreux Des pétitions circulent sur le Net. La colère comme une trainée de poudre, il faut l'entretenir et aller vers une mobilisation d'ampleur, la CGT et SUD seront dans cette bataille, aux côtés des salariéEs, avec leurs militantEs.

Les perspectives locales :

Une prochaine AG aura lieu dans le cadre de l'heure d'information mensuelle le Mercredi 7/10 à 13h30 à la MAS de Boulon.

Cette réunion aura pour objet le développement de la lutte, ses perspectives et ses modalités. Une proposition autour du 9/10 sera soumise par les orgas syndicales à la discussion des participantEs. N'oubliez pas de remplir votre bon 3 jours avant la réunion!! Venez nombreux et avec la rage!!

ON NE LACHE RIEN !! NON A LA DISCRIMINATION !! OUI AU 183 EUROS MENSUELS POUR TOUTES ET TOUS !!!

Contact CGT: Poste 8043 Contact SUD: Poste 8050

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Caen le 04 Octobre 2020

MOTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 01 OCTOBRE 2020

AU MINISTRE DE LA SANTÉ OLIVIER VERAN

L'assemblée générale des personnels de l'EPSM de Caen et des agents du Médico-social rattachés à l'établissement publique de santé mentale est scandalisée par l'injustice de traitement dont le Ministère de la Santé est à l'origine, pour une partie des agents de l'établissement.

En effet Monsieur le Ministre vous discriminez les agents de l'EPSM affectés au Médico-social en les excluant du bénéfice du complément de traitement indiciaire de 183 euros mensuels.

Ces agents qui sont Aide-soignants, Aide médico-psychologiques, Infirmiers, Cadres, ASH, Assistants Sociaux, Agents des services Techniques et logistiques, personnels administratifs, AMA sont des salariéEs de l'EPSM et appartiennent à la Fonction Publique hospitalière.

Vous les discriminez et vous ouvrez un précédent dans cette Fonction Publique : un salaire en fonction du lieu où l'agent exerce.

Sur tous ces agents de l'ESPM, affectés dans le Médico- social dans des services dépendant de l'ESPM, vous avez pu compter pendant le pic de l'épidémie de la Covid-19. Eux savent qu'ils ne peuvent compter sur vous.

C'est la tristesse, le découragement et la démotivation qui ont prévalue dans un premier temps dans les services. Aujourd'hui c'est la révolte et la colère qui animent ces personnels en grève ce jour : ils refusent d'être les « intouchables » de la Fonction publique hospitalière.

Cette discrimination va désorganiser les services : des agents demanderons leur mutation et ne pourront être remplacés: qui acceptera de perdre 183 euros mensuellement sur son salaire. Vous ôtez toute possibilité de mobilité à ces agents, il sera impossible de leur trouver un remplaçant.

L'assemblée générale des personnels de l'EPSM réunie ce jour vous demande d'apporter un correctif au décret et d'attribuer le complément de traitement indiciaire de 183 euros à tous les agents du Médico-social relevant de l'établissement publique de santé mentale de Caen.

Dans l'attente d'une réponse positive à cette demande les personnels poursuivront leur mouvement de grève et feront tout pour l'étendre à d'autres établissements.

PS : Cette motion est soutenue par les syndicats CGT et SUD de l'EPSM de Caen.

Caen le 1^{er} Octobre 2020

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE